



PLAN PAYSAGE DE L'ÎLE DE LA RÉUNION

Phase 3 - Synthèse du Plan d'action

Décembre 2025



Interland



SOMMAIRE

1	Du diagnostic au plan d'action	4
2	Construire le plan d'action	5
3	Les rendez-vous du plan d'action	6
4	Organisation des fiches actions	8
5	Exemples de fiches actions	11
	<i>Fiche action socle</i>	
	B Accompagner la mise en œuvre le Plan Paysage au moyen d'un 'Atelier Paysage' et sa gouvernance associée	
	<i>Fiche action thématique</i>	
	L Promouvoir la connaissance et la valorisation des paysages nocturnes	
	<i>Fiche action territorialisée</i>	
	R Village forestier du Tévelave	
6	Conclusion du plan d'action	22

DU DIAGNOSTIC AU PLAN D'ACTION

Un projet de territoire complet et opérationnel

Une démarche prospective pour les paysages de demain

Le Plan Paysage de l'île de La Réunion est une démarche stratégique portée par le Parc national de La Réunion lancée en 2023 dans le but de fédérer les acteurs du territoire autour d'une culture commune du paysage et de repenser la manière d'aménager le territoire. Il a été réalisé à la suite de l'actualisation de l'Atlas des Paysages porté par la DEAL, permettant ainsi de mettre en cohérence les éléments de ces démarches parallèles.

Cette démarche s'est déroulée en 3 grandes étapes ; un travail de diagnostic qui a permis de définir des enjeux, une phase stratégique au cours de laquelle des objectifs de qualité paysagère ont été formulés pour répondre aux enjeux du territoire et un plan d'action pour décliner de manière opérationnelle ces objectifs.

Les enjeux et objectifs définis en phases 1 et 2

Enjeux du diagnostic

Enjeux généraux

- Le traitement et la gestion des paysages d'interface
- La sensibilisation des acteurs et des citoyens à la préservation des paysages exceptionnels et du quotidien
- L'adaptabilité des paysages face aux phénomènes climatiques extrêmes et au changement climatique

Enjeux thématiques

- La transformation des paysages de nature
- L'évolution des paysages cultivés et ruraux
- La qualité de la construction des paysages urbains
- La qualité paysagère des nouvelles infrastructures, l'amélioration des paysages d'infrastructures existantes et la gestion des infrastructures obsolètes et en déprise
- La qualité paysagère des nouveaux équipements, l'amélioration des paysages de l'énergie et des ressources existants et la gestion des équipements obsolètes et en déprise
- Le juste équipement, la reconquête et la mise en découverte des paysages de loisirs
- La caractérisation, la mise en découverte, la réappropriation et la valorisation des paysages nocturnes

Objectifs de qualité paysagère

- 1 Assurer la préservation et la valorisation des paysages de La Réunion par des documents d'urbanisme et de planification cadres
- 2 Accompagner la recomposition de la diversité des paysages de nature
- 3 Trouver le 'juste équipement' des sites pour composer avec les risques (naturels) sans déprécier les paysages
- 4 Valoriser les singularités agricoles et en faire des atouts paysagers
- 5 Valoriser le caractère architectural réunionnais en proposant un urbanisme vivant
- 6 Inscrire les nouvelles installations énergétiques de façon harmonieuse dans le paysage
- 7 Harmoniser la valorisation de la découverte et la pratique du territoire
- 8 Retrouver la qualité des paysages nocturnes réunionnais

Construction du plan d'action

Afin de répondre au mieux aux objectifs de qualité paysagère définis en phase 2, le plan d'action se décline en trois grandes parties qui détaillent différents types de fiches :

Les fiches actions socles

Un ensemble de 4 fiches qui concernent le portage des éléments du Plan Paysage suite à la démarche, au niveau de la communication, de l'accompagnement et du volet Réglementaire.

Les fiches actions thématiques

Un ensemble de 8 fiches qui abordent l'ensemble des thématiques ciblées tout au long de la démarche et proposent des actions concrètes et partagées avec les acteurs du territoire.

Les fiches actions territorialisées

Un ensemble de 7 fiches qui déclinent et proposent des exemples de mise en application des fiches actions socles et thématiques sur des territoires sélectionnés lors des phases 2 et 3 du Plan Paysage.

CONSTRUIRE LE PLAN D'ACTION

Des actions construites pour répondre aux objectifs de qualité paysagère (OQP)

Construction du plan d'action

	N° fiche	Intitulé de la fiche	OQP correspondants
Les fiches actions socles	Fiche A	Élaborer une stratégie de communication avec les partenaires, adaptée aux différents publics	Tous les OQP
	Fiche B	Accompagner la mise en œuvre du Plan Paysage au moyen d'un 'Atelier Paysage' et sa gouvernance associée	Tous les OQP
	Fiche C	Recenser et qualifier les paysages à enjeux et coupures d'urbanisation à l'échelle de l'île	Tous les OQP
	Fiche D	Créer une boîte à outils adaptée à La Réunion déclinable dans les documents d'urbanisme et de planification	Tous les OQP
Les fiches actions thématiques	Fiche E	Planifier et valoriser l'aménagement des lisières à l'échelle de l'île	Tous les OQP
	Fiche F	Mettre en scène/révéler les patrimoines paysagers exceptionnels du Bien UNESCO	1 5 7
	Fiche G	Caractériser et valoriser les paysages du quotidien	1 5
	Fiche H	Planifier et conforter la mosaïque agricole réunionnaise à l'échelle de l'île	1 4
	Fiche I	Adapter la stratégie de développement des énergies solaires au territoire et à ses paysages	1 6
	Fiche J	Initier une démarche collective pour diffuser la connaissance des milieux naturels et valoriser les actions de restauration écologique	2
	Fiche K	Mettre en place une gestion apaisée des risques intégrant le paysage	3
	Fiche L	Promouvoir la connaissance et la valorisation des paysages nocturnes	1 8
Les fiches actions territorialisées	Fiche M	Saint-Pierre Pierrefonds	1 4 6
	Fiche N	De la Rivière des Pluies à l'Aéroport de Gillot	1 5 8
	Fiche O	De Saint-Paul au Maïdo	2 3 6 7
	Fiche P	Cirque de Cilaos	3 7 8
	Fiche Q	De Saint-Benoît à La Plaine des Palmistes et les mi-pentes agricoles de l'Est	2 4 5 6
	Fiche R	Le Tévelave	2 7
	Fiche S	La Plaine des Cafres	2 5 7

LES RENDEZ-VOUS DU PLAN D'ACTION

Février 2025

Séminaire 5

Première session d'ateliers

- Atelier SCoT/PLU
- Atelier Agriculture et énergies renouvelables

Atelier SAR n°1

- Atelier coupures d'urbanisation et paysages vulnérables



Atelier coupures d'urbanisation et paysages vulnérables
Source : Caudex

Mars 2025

COTECH 1

- Retour sur la première session d'ateliers de la phase 3
- Présentation de la méthode de construction d'un plan d'action en trois volets
- Présentation des trois types de fiches actions (socles, thématiques et territorialisées)
- Échanges autour des intitulés des fiches actions
- Choix de 4 territoires d'approfondissement supplémentaires à étudier dans le plan d'action et pour la deuxième session d'ateliers



PLAN PAYSAGE DE L'ÎLE DE LA RÉUNION
COTECH 1 - Phase 3 - Définition du plan d'action



Avril 2025

Séminaire 6

Deuxième session d'ateliers

- Atelier Village forestier du Télélave
- Atelier Mi-pentes agricoles de l'Est et Mare à Citrons
- Atelier Plaine des Cafres



Atelier Plaine des Cafres
Source : Caudex

Septembre 2025

Atelier SAR n°2

- Atelier d'approfondissement coupures d'urbanisation et paysages vulnérables

COTECH 2

- Retour sur la deuxième session d'atelier de la phase 3
- Présentation et échanges sur le contenu de 5 fiches actions (une fiche socle, deux fiches thématiques, deux fiches territorialisées)
- Echanges autour du livrable final attendu



PLAN PAYSAGE DE L'ÎLE DE LA RÉUNION
COTECH - Phase 3 - Définition du plan d'action



LES RENDEZ-VOUS DU PLAN D'ACTION

Décembre 2025

COPIL Phase 3

- Partage et validation du contenu du livrable de la phase 3 et du plan d'action
- Echanges et derniers retours sur le contenu des fiches actions

Séminaire de restitution

- Exposition autour des trois phases du Plan Paysage
- Echanges avec les partenaires sur leurs besoins, la priorisation des actions et les actions sur lesquelles ils souhaitent s'engager



A venir en 2026

Élaboration d'un planning de mise en place des premières actions

Temps de travail / rencontres pour la mise en place des premières actions

ORGANISATION DES FICHES ACTIONS

Les fiches actions socles et thématiques

Première de couverture

Chaque fiche action est introduite par une première de couverture qui regroupe :

- L'échelle de la fiche
- Les éléments de contexte
- Les enjeux
- Les actions de la fiche
- Les OQP correspondants

Contenu de la fiche action

Les objectifs et résultats de l'ensemble de la fiche, les maîtres d'ouvrages, partenaires et financements potentiels

Numéro et nom de la fiche

TYPE DE FICHE

N°

Titre de la fiche

Intitulé de l'action

Chaque fiche regroupe plusieurs actions

Modalités de mise en oeuvre

Les types de modalités sont déclinés en plusieurs catégories :

-  Réalisation
-  Dynamique de projet
-  Réglementaire
-  Accompagnement
-  Connaissance et diffusion
-  Capitalisation

Notions temporelles

Dans combien de temps l'action peut être lancée ?

Combien de temps dure l'action ?

Notion de complexité

L'action est-elle complexe à mettre en place ?

Mise en oeuvre des actions

Action 1 - Intitulé de l'action

→ Modalités de mise en oeuvre



Type de modalité

- Détaille et précise la mise en oeuvre opérationnelle de l'action en plusieurs points

→ Lancement et durée de l'action



→ Complexité de mise en oeuvre



Objectifs et résultats

- Comment se traduit la mise en oeuvre de la fiche action
- Les résultats attendus de la mise en oeuvre de la fiche action

Maîtres d'ouvrage potentiels

Qui peut mettre en place l'action ?

Partenaires associés

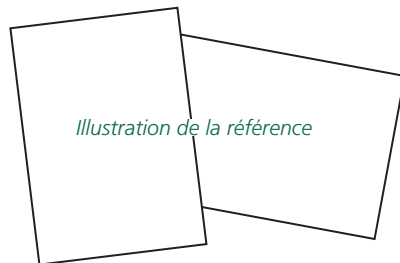
Quels partenaires associer dans la mise en place de l'action ?

Aides financières potentielles

Quelles aides financières peuvent être mobilisées ?

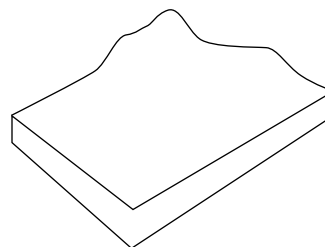
Référence inspirante

Titre de la référence



Explication de la référence et de la démarche mise en oeuvre

Traduction dans le paysage



Une ou des illustrations de synthèse de la fiche et de la traduction des actions mises en place dans le paysage

Une référence inspirante ou une illustration

En fonction des fiches, une référence pour chaque action ou pour l'ensemble de la fiche.

Les illustrations se trouvent dans les fiches thématiques

ORGANISATION DES FICHES ACTIONS

Les fiches actions territorialisées

Première de couverture

Chaque fiche action est introduite par une première de couverture qui regroupe :

- La localisation du site
- Les éléments de contexte
- Les zooms de la phase OQP
- Un plan de localisation des actions

Contenu de l'action

Un schéma de fonctionnement ou une illustration pour chaque action

Numéro et nom de la fiche

TYPE DE FICHE

N°

Nom du territoire d'approfondissement

Intitulé de l'action

Chaque fiche regroupe plusieurs actions

Modalités de mise en oeuvre

Les types de modalités sont déclinés en plusieurs catégories :

-  Réalisation
-  Dynamique de projet
-  Réglementaire
-  Accompagnement
-  Connaissance et diffusion
-  Capitalisation

Notions temporelles et complexité

Dans combien de temps l'action peut être lancée ?

Combien de temps dure l'action ?

L'action est-elle complexe à mettre en place ?

Les maîtres d'ouvrages, partenaires et financements potentiels

Les fiches actions socles ou thématiques auxquelles se référer

Mise en oeuvre des actions

Action 1 - Intitulé de l'action

→ Modalités de mise en oeuvre



Type de modalité

- Détaille et précise la mise en oeuvre opérationnelle de l'action en plusieurs points

→ Lancement et durée de l'action



→ Complexité de mise en oeuvre



Maîtres d'ouvrage potentiels

Qui peut mettre en place l'action ?

Partenaires associés

Quels partenaires associer dans la mise en place de l'action ?

Aides financières potentielles

Quelles aides financières peuvent être mobilisées ?

Se référer aux fiches :

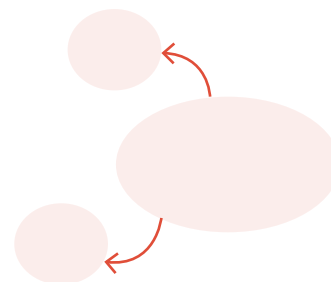


Nom de la fiche socle



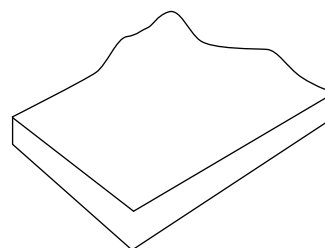
Nom de la fiche thématique

Schéma de fonctionnement



Une explication du fonctionnement de l'action

Illustration de l'action



Une spatialisation de l'action et sa traduction sur un zoom choisis du territoire d'approfondissement

Objectifs et résultats

- Comment se traduit la mise en oeuvre de la fiche action
- Les résultats attendus de la mise en oeuvre de la fiche action

Les objectifs et résultats de l'ensemble de la fiche



EXEMPLES DE FICHES ACTIONS

Une fiche action de chaque typologie est présentée dans la partie suivante. Pour consulter l'ensemble des fiches, référez-vous au document complet.

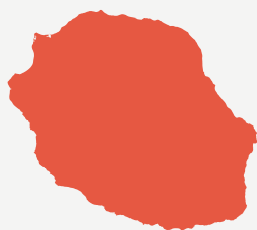
Accompagner la mise en oeuvre du Plan Paysage au moyen d'un 'Atelier Paysage' et sa gouvernance associée



Pour voir l'ensemble des fiches actions réalisées, consultez le document complet de la phase 3

Proposer aux collectivités des modalités d'accompagnement qui s'appuient sur le Plan Paysage (outils, méthodes, retours d'expérience, besoins...)

Echelle globale



Contexte

L'« Atelier paysage » est un outil qui a été largement plébiscité par les partenaires lors des réunions et ateliers. Il sera mis en place pour accompagner les acteurs sur des problématiques spécifiques à l'échelle d'un EPCI, d'une commune voire d'une parcelle. Il constituera un service d'accueil, d'écoute et de discussion qui pourra s'organiser selon différents formats afin de s'adapter aux besoins.

Enjeux

- Des contraintes réglementaires et/ou de terrain qui passent avant la question paysagère
- Un manque de compétences sur la question paysagère dans les services des collectivités
- Un manque d'accompagnement sur la prise en compte du paysage dans l'aménagement du territoire

Actions de la fiche

Action 1

Établir un programme et un calendrier de mise en œuvre des actions du Plan Paysage

Action 2

Proposer un service d'« Atelier Paysage » pour répondre aux besoins d'accompagnement des collectivités

Action 3

Constituer des groupes de travail formés d'élus, de techniciens et d'associations qui se portent volontaires pour initier les actions du Plan Paysage sur leur territoire

OQP correspondants

Action transversale à tous les OQP

Mise en oeuvre des actions

Action 1 - Établir un programme et un calendrier de mise en œuvre des actions du Plan Paysage

→ Modalités de mise en oeuvre de l'action 1



Connaissance et diffusion

- Prioriser les actions à mettre en place et les hiérarchiser en fonction de leur difficulté de mise en oeuvre
- Elaborer une méthode de mise en place des actions pour préparer le travail avec les partenaires
- Définir des objectifs annuels (nombre d'actions mises en place, terminées, à préparer...)

→ Lancement et durée de l'action



→ Complexité de mise en oeuvre



Action 2 - Proposer un service d'Atelier Paysage pour répondre aux besoins d'accompagnement des collectivités

→ Modalités de mise en oeuvre de l'action 2



Réalisation

- Structurer un groupe ouvert aux partenaires volontaires pour porter l'Atelier Paysage afin d'accompagner et d'orienter techniquement les acteurs publics et privés
- Structurer une méthode de travail et d'accompagnement pouvant être déclinée aux différentes échelles d'aménagement ; de l'échelle régionale à l'échelle de la parcelle
- Proposer un format d'Atelier Paysage mobile qui se déplace dans les différents territoires (proposer le service, recueillir les besoins et les attentes...)
- Estimer le coût de la mise en place de l'Atelier Paysage



Accompagnement

- Aider et accompagner à la rédaction des cahiers des charges des marchés publics pour que la question du paysage soit intégrée à la bonne échelle
- Proposer des sessions de formation/sensibilisation des élus et des personnels territoriaux sur l'ensemble des thématiques et enjeux qui concernent le paysage, en lien avec l'association des maires et la FNCAUE

→ Lancement et durée de l'action



→ Complexité de mise en oeuvre



Action 3 - Constituer des groupes de travail formés d'élus, de techniciens et d'associations qui se portent volontaires pour initier les actions du Plan Paysage sur leur territoire

→ Modalités de mise en oeuvre de l'action 3



Réalisation

- Identifier des acteurs clés sur chaque EPCI et communes qui pourraient intégrer les groupes de travail territoriaux (Région, Parc, ONF, EPCI, Communes...)
- Avec chaque groupe de travail, cibler des actions à mettre en place sur des sites pilotes
- Faire un bilan annuel des partenariats et actions mises en place sur les différents territoires, diffuser largement ces actions pour inciter à la mise en place de nouvelles actions et faire le lien avec le Club Plans de Paysage

→ Lancement et durée de l'action



→ Complexité de mise en oeuvre



Référence inspirante

Outils d'accompagnement paysagers par le PNR Livradois Forez

Dans le cadre du renouvellement de sa charte, et en lien avec le Grand Site de France Vallée de la Vézère, le Parc naturel régional du Livradois-Forez a mis en place un ensemble d'outils de sensibilisation au paysage et d'accompagnement des porteurs de projets publics ou privés. Ces outils sont :

- Le Guichet Unique : Une instance constituée de différentes compétences (ABF, DDT, DREAL, CAUE, élus...) qui accompagne les porteurs de projet par le biais de rendez-vous pour tous types de constructions, rénovation ou extension.
- La boîte à outils Guichet Unique : Une page internet qui regroupe l'ensemble des sites internet et documents ressources
- Les Ateliers de Paysages : Des journées d'action dans le but de sensibiliser et de concevoir les paysages de demain avec les citoyens et acteurs de l'aménagement à travers des chantiers participatifs.



Pour en savoir plus sur cette initiative :

<https://www.pole-prehistoire.com/fr/projet-grand-site/grand-site-vallee-de-la-vezere/833-les-documents-de-reference>

<https://www.pole-prehistoire.com/fr/vallee-vezere/grand-site-vallee-de-la-vezere/836-le-guichet-unique>

<https://www.parc-livradois-forez.org/inventer/paysages-de-demain/ateliers-du-paysage/>

Référence inspirante

Les Rendez-vous Paysage du SCOTAM

- Afin de poursuivre la dynamique soulevée lors de l'élaboration du Plan Paysage, différentes actions de sensibilisation sont entreprises par le Syndicat mixte de l'Agglomération Messine et ont pour but de partager une véritable culture paysagère sur le territoire. Elles permettent notamment :

- D'améliorer la prise en compte des paysages dans les projets de territoire (aménagement, PLU, PLUi, ...)
- De former les élus aux problématiques paysagères
- De renforcer les connaissances du grand public sur leur paysage quotidien

- Les actions se déclinent en différents formats :

- Les lettres d'informations «Paysagez-vous» : lettres d'informations destinées à tous qui abordent des thématiques paysagères : entrée de ville et de village, frange bâtie et lisière urbaine, agroforesterie...
- Café-Paysage : dans un cadre informel, les participants peuvent découvrir une thématique paysagère et échanger autour d'invités-témoin (spécialistes, associations, pouvoirs publics, ...).
- Voyages & séminaires : véritables temps d'échanges avec professionnels, chercheurs ou élus, ces voyages permettent de construire des solutions d'avenir et d'illustrer de nouvelles pratiques.
- Chantiers participatifs : ouverts à tous, ils permettent d'amorcer certaines actions du plan d'actions.

Pour en savoir plus sur cette initiative :

<https://www.scotam.fr/thematiques/paysage/>

Objectifs et résultats de la fiche

- **Accompagner les acteurs publics et privés** dans la mise en place de projets **qui répondent aux objectifs définis par le Plan Paysage**.
- **Développer une compétence pointue grâce à la capitalisation** autour des différents projets accompagnés.
- **Améliorer la compétence autour du paysage** dans les services techniques.
- **Tendre vers une qualité d'aménagement** grâce à l'accompagnement de multiples projets.

Maîtres d'ouvrage potentiels

Parc national - DEAL - Conventions de partenariats avec co-maîtrises d'ouvrage

Partenaires associés

CAUE - AGORAH - Club Plans de Paysage

Aides financières potentielles

Ressources internes au Parc national - UNESCO - Région



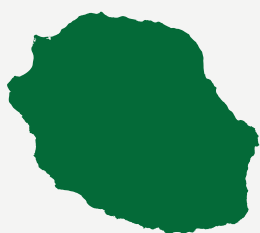
FICHE THÉMATIQUE

Promouvoir la connaissance et la valorisation des paysages nocturnes

i Pour voir l'ensemble des fiches actions réalisées, consultez le document complet de la phase 3

Prendre en compte les paysages nocturnes dans l'aménagement du territoire à travers une réflexion sur leur préservation et leur restauration

Echelle globale



Contexte

Les paysages nocturnes de l'île de La Réunion sont intimement liés à la qualité et à la diversité écologique et paysagère de l'île. Le développement et l'urbanisation massive de l'île depuis les années 1960 a progressivement fait évoluer les paysages nocturnes du territoire et notamment leur perception. En effet, bien que les Hauts soient encore relativement préservés de l'éclairage nocturne, la perception du paysage nocturne a profondément changé en ouvrant des vues sur les paysages éclairés du littoral. A l'inverse, les paysages des Bas ont été transformés avec le développement de l'éclairage mais depuis lequel il est possible d'observer des paysages encore non éclairés dans les Hauts.

Enjeux

- Un besoin de hiérarchisation de l'éclairage public pour réduire les impacts sur les paysages nocturnes et limiter leur remontée vers les Hauts
- Un manque de réglementation dans les documents d'urbanisme sur l'éclairage public et privé
- Le programme Jour de la Nuit porté par le Parc à déployer sur l'ensemble des communes

Actions de la fiche

Action 1

Révéler et valoriser les paysages nocturnes

Action 2

Déployer et renforcer la connaissance des paysages nocturnes auprès des partenaires publics et privés

Action 3

Préserver et améliorer la qualité des paysages nocturnes réunionnais

OQP correspondants

- ① Assurer la préservation et la valorisation des paysages de La Réunion par des documents d'urbanisme et de planification cadres
- ⑧ Retrouver la qualité des paysages nocturnes réunionnais

Mise en oeuvre des actions

• Action 1 - Révéler et valoriser les paysages nocturnes

→ Modalités de mise en oeuvre de l'action 1

*Accompagnement*

- Rédiger un guide méthodologique d'acculturation des paysages nocturnes réunionnais dans le cadre du programme Les Jours de la Nuit

*Connaissance et diffusion*

- Réaliser des diagnostics communaux pour mettre en place une méthodologie pouvant ensuite être déployée sur les autres communes de l'île
- Organiser des événements à destination de publics variés (collectivités, acteurs économiques, habitants) comme des balades nocturnes pour sensibiliser aux enjeux des paysages de la nuit

*Réalisation*

- Mettre en place des points stratégiques pour implanter du mobilier de vulgarisation et de communication autour des paysages nocturnes

→ Lancement et durée de l'action



→ Complexité de mise en oeuvre



• Action 2 - Déployer et renforcer la connaissance des paysages nocturnes auprès des partenaires publics et privés

→ Modalités de mise en oeuvre de l'action 2

*Réalisation*

- Intégrer la dimension des paysages nocturnes dans l'Observatoire Photographique des Paysages pour qualifier et analyser son évolution.

*Connaissance et diffusion*

- Poursuivre la sensibilisation des collectivités, acteurs et habitants aux paysages nocturnes à travers le programme Jours de la Nuit (concertation habitante, mobilisation des acteurs, balades et événements nocturnes)

→ Lancement et durée de l'action



→ Complexité de mise en oeuvre



• Action 3 - Préserver et améliorer la qualité des paysages nocturnes réunionnais

→ Modalités de mise en oeuvre de l'action 3

*Réglementaire*

- Réglementer aux différentes échelles la préservation des paysages nocturnes (zones éclairées, horaires d'extinction, zones non éclairées, puissance de l'éclairage...) dans les SCoT, PLU et RLP

*Accompagnement*

- Dans le guide méthodologique, rédiger différents chapitres à destination des collectivités, entreprises, particuliers... contenant des préconisations et les outils à mobiliser
- Accompagner les collectivités dans la mise en place de stratégies d'éclairage communales/intercommunales en leur proposant un appui technique

→ Lancement et durée de l'action



→ Complexité de mise en oeuvre



Objectifs et résultats de la fiche

- Sensibiliser l'ensemble des acteurs privés et publics au maintien des paysages nocturnes
- Mettre en place des outils de terrain et réglementaires pour préserver les paysages nocturnes
- Diffuser les bonnes pratiques d'éclairage au sein des collectivités

Maîtres d'ouvrage potentiels

Parc national

Partenaires associés

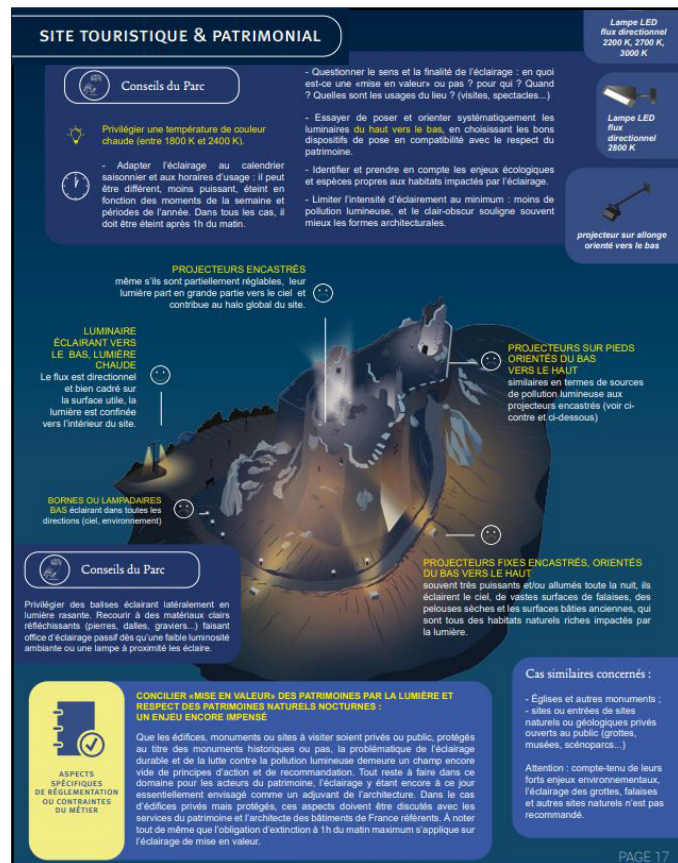
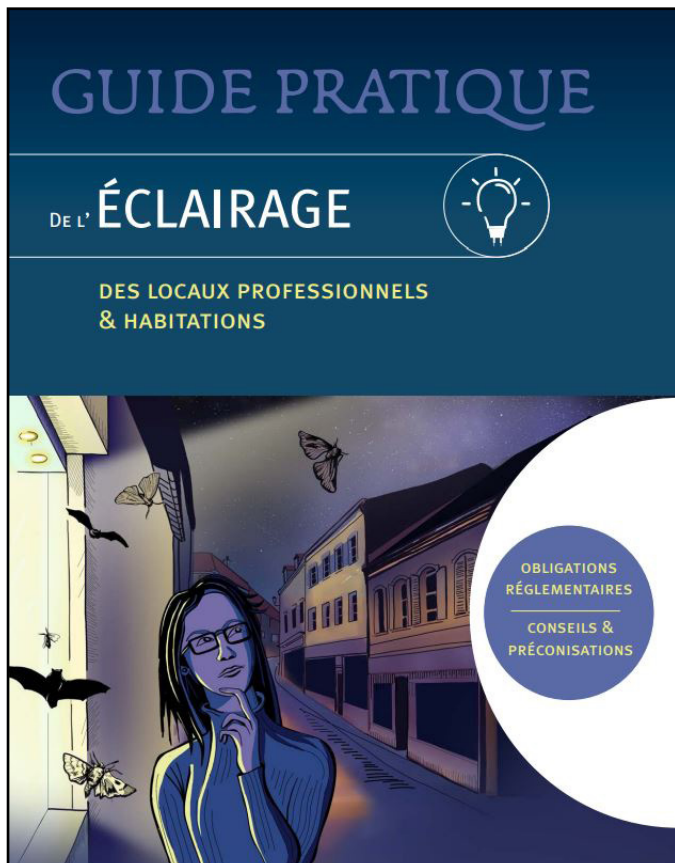
DEAL - ARB - Collectivités - Associations (SEOR, CEDTM) - Agriculteurs - Habitants - Publics scolaires

Aides financières potentielles

Ressources internes au Parc national - Fonds Vert

Référence inspirante

Guide pratique de l'éclairage du PNR Livradois-Foréz



Le Parc naturel régional du Livradois-Foréz fait partie de la démarche IPAMAC (Inter Parcs Massif Central) qui porte sur la qualité des paysages nocturnes de 7 PNR du Massif Central. Cette démarche mène différents types d'action pour sensibiliser et accompagner les communes et acteurs privés pour un éclairage plus sobre. Cette démarche s'inscrit dans une démarche similaire au programme Jours de la Nuit porté par le Parc national de La Réunion.

Dans ce cadre, le PNR Livradois-Foréz a procédé à la rédaction d'un guide pratique sur l'éclairage. Ce guide est à destination à la fois des collectivités, des acteurs économiques, des gestionnaires d'espaces patrimoniaux et des habitants. Il décline les pratiques positives et négatives sur différentes typologies d'espaces.

- Des conseils et préconisations sur l'éclairage privé et public
- Des grands principes pour l'adaptation de l'éclairage (couleur, intensité, orientations...)
- Rappel des obligations réglementaires

Pour en savoir plus sur cette initiative :

<https://www.parc-livradois-forez.org/valoriser/energies/preserver-la-qualite-du-ciel-nocturne/>

i Pour voir l'ensemble des fiches actions réalisées, consultez le document complet de la phase 3

Faire de la porte de Parc du Tévelave un 'Village forestier' révélateur de l'esprit des lieux et vertueux en matière de gestion des milieux

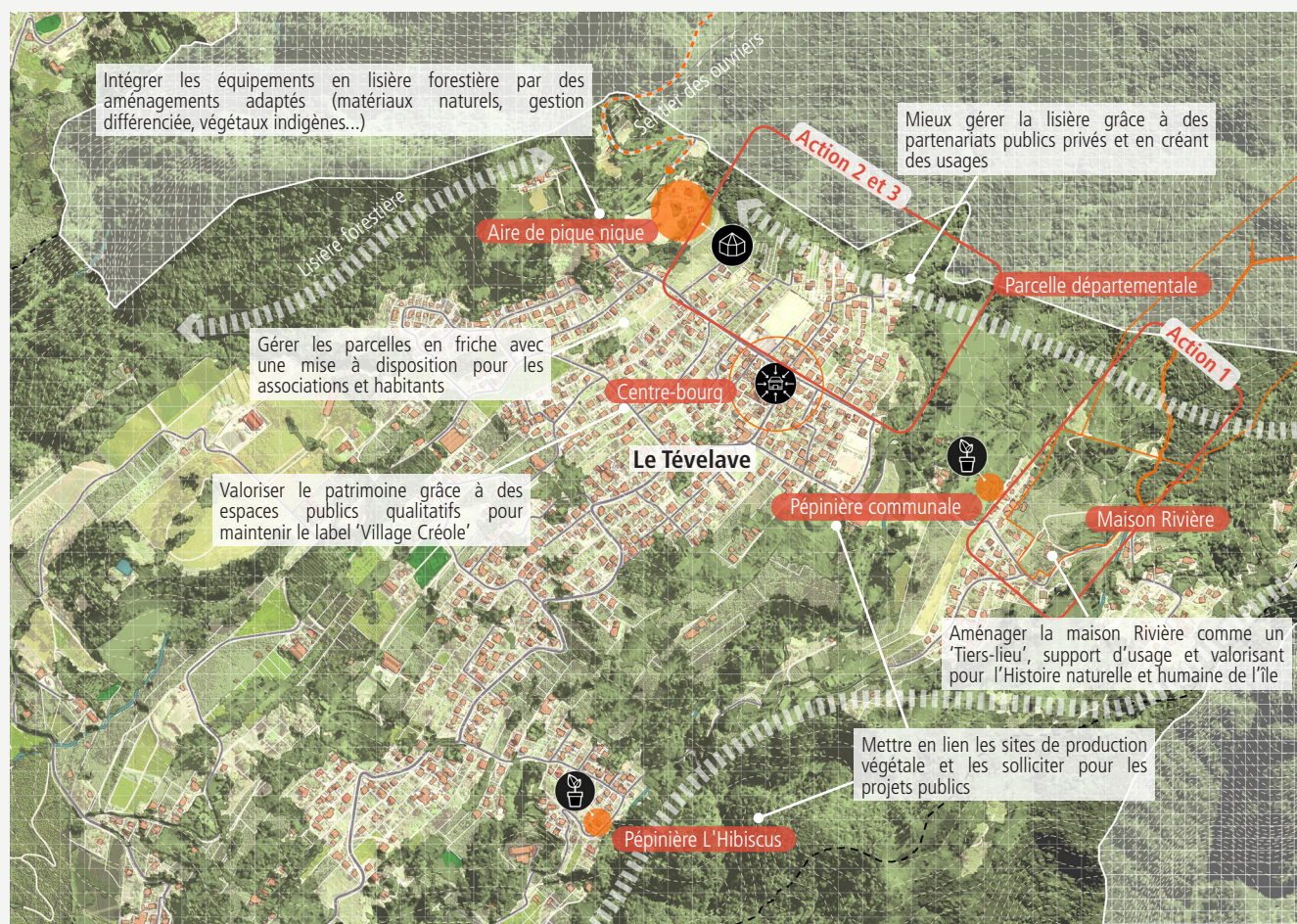
Localisation



Contexte et enjeux

La commune des Avirons porte un projet de 'Village forestier' sur le quartier du Tévelave, un secteur labellisé 'Villages Créoles'. Pour cela, la commune a fait l'acquisition de la Maison Rivière (3Ha) sur laquelle elle souhaite développer un tiers-lieu de valorisation du Bien UNESCO et de la gestion des milieux. Ce projet s'inscrit dans une dynamique communale déjà présente (association de gestion des biodéchets, association Bon Accueil au Tévelave...) qui permettrait d'encourager les projets de valorisation et de diffusion de la qualité exceptionnelle des paysages du Bien UNESCO à l'échelle de l'île.

Éléments d'orientations



Actions de la fiche



Action 1

Faire de la maison Rivière un lieu de diffusion et de sensibilisation du patrimoine et du Bien UNESCO



Action 2

Mieux gérer les espaces de nature, la lisière forestière et les parcelles en friches pour aboutir au projet de 'Village forestier'



Action 3

Prendre en compte le paysage et l'écologie dans les aménagements du Tévelave, par la mise en valeur des ressources locales

Mise en oeuvre des actions

- **Action 1** - Faire de la maison Rivière un lieu de diffusion et de sensibilisation du patrimoine et du Bien UNESCO

→ Modalités de mise en oeuvre de l'action 1

*Dynamique de projet*

- Mettre en lien la Maison Rivière et la parcelle départementale pour proposer un projet qui traduit la progression du milieu jusqu'à la forêt de Bois de couleur
- Profiter de la localisation de la maison Rivière et de la parcelle départementale pour aménager un jardin botanique évolutif allant du jardin créole à la forêt de Bois de couleur

*Réalisation*

- Organiser des journées d'ateliers et de chantiers participatifs à destination des habitants en partenariat avec le CBNM, l'ONF, le Parc national et les associations locales

*Connaissance et diffusion*

- Organiser des expositions sur les savoir-faire 'lontan', l'urbanisme végétal, l'histoire des marrons...
- Ouvrir ponctuellement un 'Atelier Paysage' à la Maison Rivière pour informer les habitants sur les guides, dispositifs, aides financières, artisans qui oeuvrent pour la maintien des caractéristiques architecturales locales

→ Lancement et durée de l'action



→ Complexité de mise en oeuvre

*Maîtres d'ouvrage potentiels*

CIVIS - Commune des Avirons

Partenaires potentiels

Parc national - ONF - DAC - CBNM

Aides financières potentielles

Europe - Ministère de la Culture - ANCT

Se référer aux fiches :

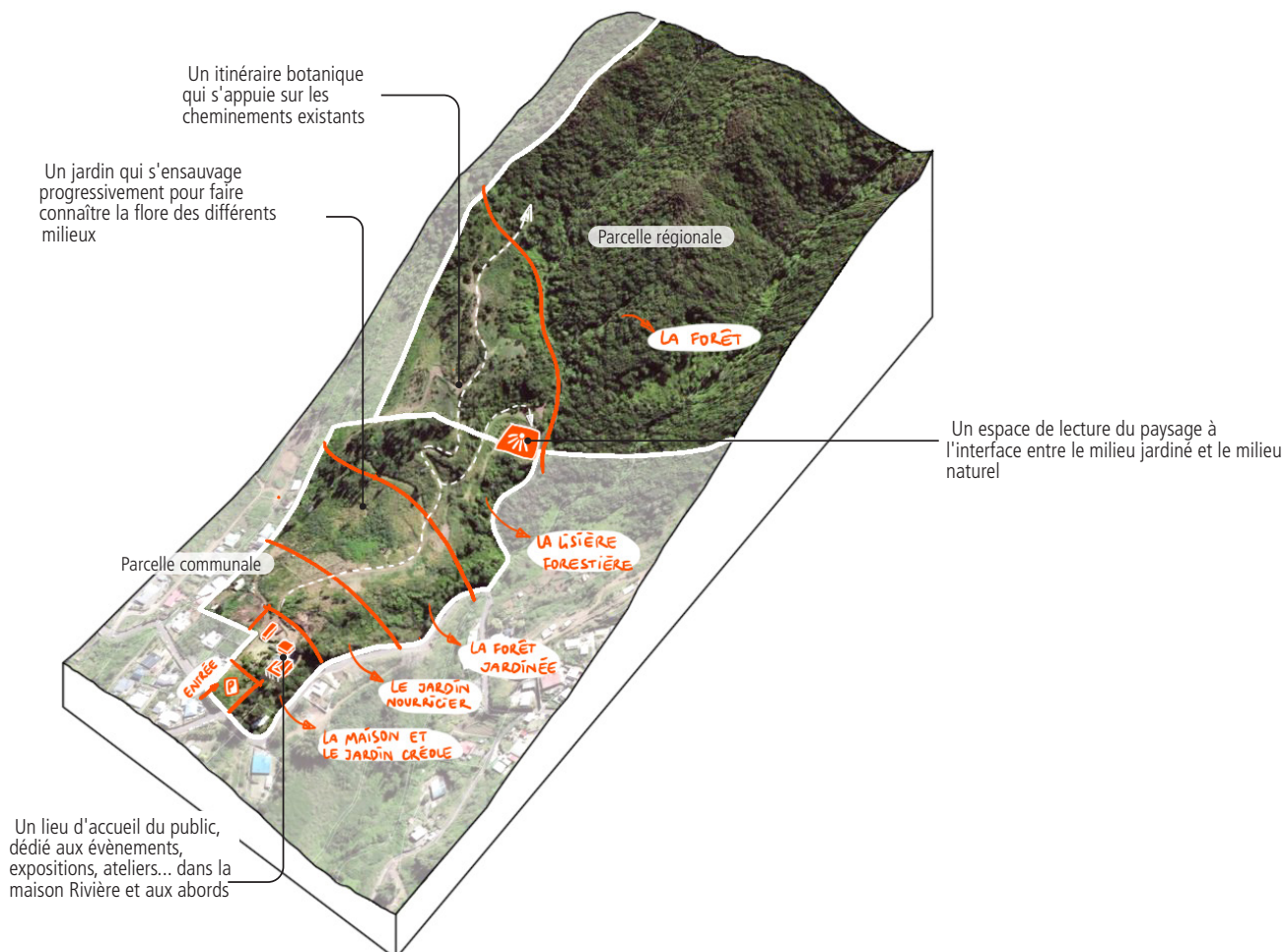
F

Mettre en scène/révéler les patrimoines paysagers exceptionnels du Bien UNESCO

J

Initier une démarche collective pour diffuser la connaissance des milieux naturels et valoriser les actions de restauration écologique

Illustration de l'action



Mise en oeuvre des actions

- **Action 2** - Mieux gérer les espaces de nature, la lisière forestière et les parcelles en friche pour aboutir au projet de 'Village forestier'

→ Modalités de mise en oeuvre de l'action 2



Réalisation

- Mettre en place des baux emphytéotiques entre propriétaires privés et gestionnaires publics à l'aide des Obligations Réelles Environnementales pour penser un plan de gestion global de la lisière et revaloriser les parcelles en friche au sein du village (jardins partagés, mise à disposition pour l'agriculture, agrandissement des pépinières...)
- S'appuyer sur les principes agro-écologiques du projet GAIAR pour la rédaction de baux agricoles lors de la mise à disposition des parcelles en friche à des agriculteurs et associations



Accompagnement

- Aménager un itinéraire piéton au sein de la lisière reliant la Maison Rivière, le centre-bourg et le sentier des ouvriers avec des points d'intérêts (points de vue sur le grand paysage, aire de pique-nique, dispositifs pédagogiques...)
- Organiser des journées de formation à la gestion des milieux à destination des services techniques communaux et intercommunaux

→ Lancement et durée de l'action



→ Complexité de mise en oeuvre



Maîtres d'ouvrage potentiels

CIVIS - Commune des Avirons

Partenaires potentiels

Parc national - ONF - SAFER - Agriculteurs - Habitants

Aides financières potentielles

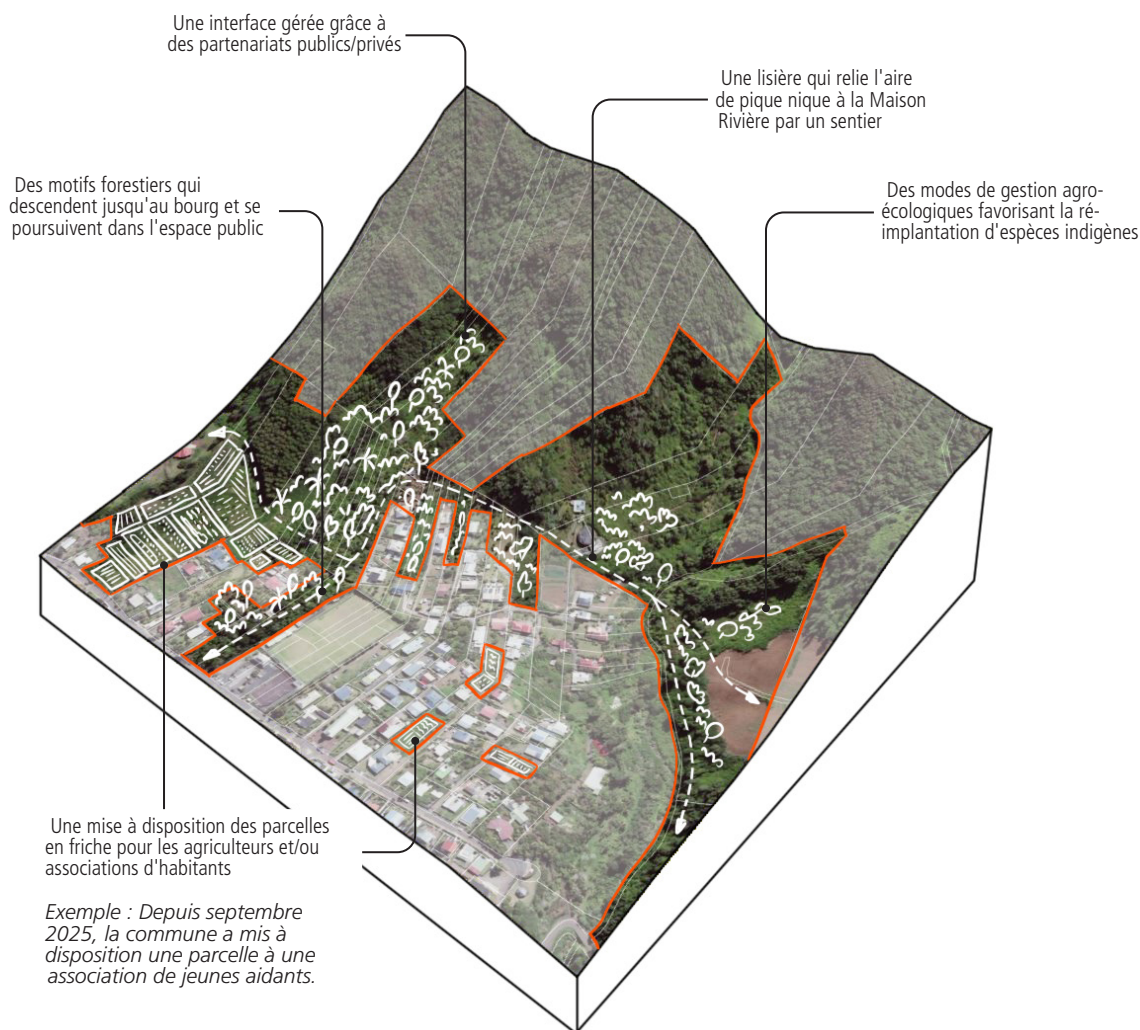
Europe - Ministère de l'Agriculture

Se référer aux fiches :

E Planifier et valoriser l'aménagement des interfaces à l'échelle de l'île

J Initier une démarche collective pour diffuser la connaissance des milieux naturels et valoriser les actions de restauration écologique

Illustration de l'action



Mise en oeuvre des actions

- **Action 3** - Prendre en compte le paysage et l'écologie dans les aménagements du Tévelave, par la mise en valeur des ressources locales

→ Modalités de mise en oeuvre de l'action 1



Connaissance et diffusion

- Valoriser les productions végétales locales dans les projets d'aménagement de l'espace public et auprès des particuliers du Tévelave.
- Organiser des journées portes ouvertes dans les pépinières locales avec l'aide de la collectivité et des associations locales pour inciter les habitants à se fournir en végétaux indigènes et maintenir la culture du jardin créole.



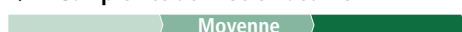
Dynamique de projet

- Mettre en place des contrats de culture avec les pépinières locales, publiques et privées, pour la mise en oeuvre de chantier de plantation et de gestion de la lisière forestière et pour l'aménagement du jardin de la Maison Rivière.
- Profiter du Plan 1 Million d'Arbres porté par le Département de La Réunion pour déployer le projet du village forestier du Tévelave.

→ Lancement et durée de l'action



→ Complexité de mise en oeuvre



Maîtres d'ouvrage potentiels

CIVIS - Commune des Avirons

Partenaires potentiels

Parc national - ONF - CBNM - Pépiniéristes

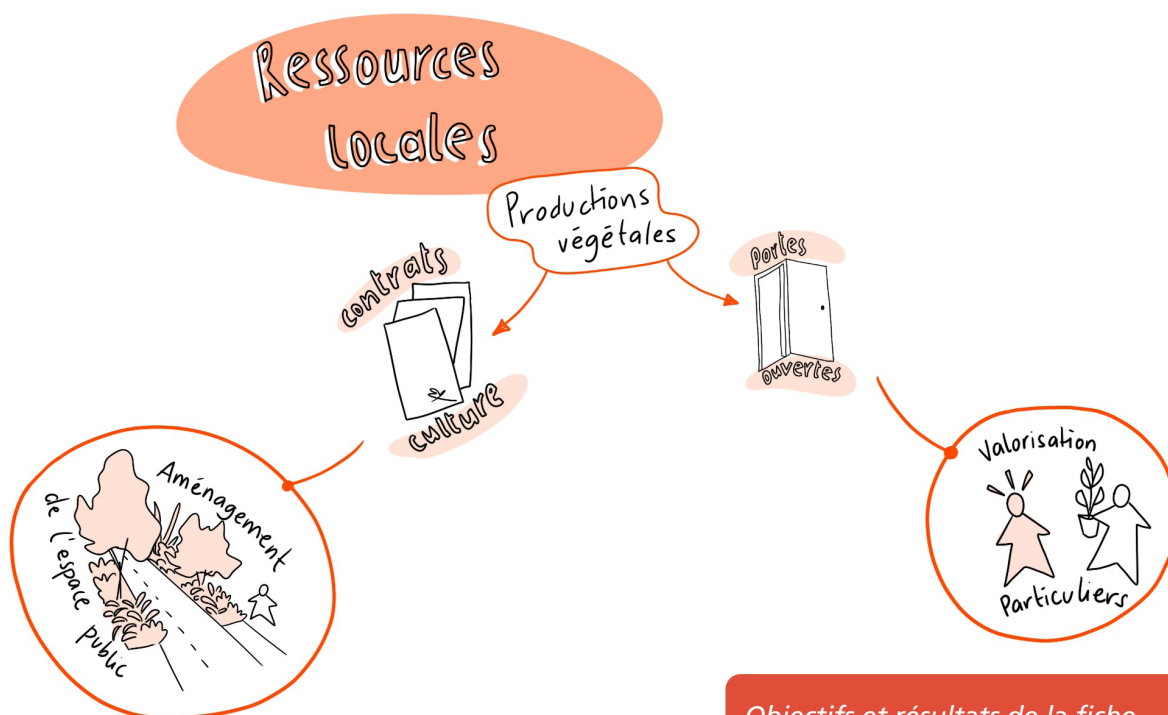
Aides financières potentielles

Europe - Région - CIVIS - Commune des Avirons

Se référer aux fiches :

- F** Mettre en scène/révéler les patrimoines paysagers exceptionnels du Bien UNESCO
- J** Initier une démarche collective pour diffuser la connaissance des milieux naturels et valoriser les actions de restauration écologique

Illustration de l'action



Objectifs et résultats de la fiche

- Une diffusion de l'Histoire humaine et naturelle du territoire de la Région grâce au projet de village forestier
- Un renouvellement de l'espace public et de ses modes d'aménagement grâce à une gestion des lisières, à une intégration des ensembles naturels dans l'espace urbain et à une méthode de travail qui croise acteurs locaux de différents horizons
- Une participation active des habitants du Tévelave au projet de village forestier qui permet une continuité entre espace public et privé

Conclusion du plan d'action

Résultats de la phase 3

Le plan d'action est un travail co-construit et partagé avec l'ensemble des partenaires de la démarche afin de proposer un programme cohérent avec les dynamiques et les politiques en cours sur le territoire.

Le plan d'action en trois volets s'inscrit dans la continuité des enjeux dégagés lors de la phase 1 et des objectifs de qualité paysagère définis en phase 2.

Les fiches actions socles

Ce volet a permis de répondre aux attentes des partenaires en matière d'accompagnement pour une meilleure prise en compte du paysage dans les plans, programmes et projets ainsi que dans les politiques d'aménagement du territoire.

Les fiches actions thématiques

Elles permettent d'aborder l'ensemble des sujets et thématiques à enjeux abordés lors des phases 1 et 2 et notamment de répondre aux objectifs de qualité paysagère en développant un ensemble d'actions qui apportent des leviers opérationnels.

Les fiches actions territorialisées

Ce volet traduit de manière spatialisée l'ensemble du programme d'action à travers une mise en situation propre à chaque site tout en donnant des clés pour une déclinaison sur d'autres sites similaires sur l'île.

En résumé

- *Un plan d'action consultable 'à la carte' en fonction des besoins, de la thématique ou du territoire recherché*
- *Un plan d'action qui propose un programme répondant à l'ensemble des enjeux et objectifs fixés lors des phases 1 et 2 du Plan Paysage*
- *Un travail co-construit pour répondre aux attentes des partenaires*

La suite du Plan Paysage

Lors du séminaire de restitution de décembre 2025, le Parc national a demandé aux partenaires de prioriser les actions à mettre en place afin d'avoir une vision sur la mise en œuvre du plan d'action. Cette priorisation permettra d'élaborer un planning et d'organiser des premiers temps de travail autour de la mise en place des actions prioritaires.

En parallèle de la finalisation du Plan Paysage, le Parc national a déjà travaillé au démarrage de plusieurs actions citées dans le plan d'action:

Fiche action F - Mettre en scène/révéler les patrimoines paysagers exceptionnels du Bien UNESCO

- **Action 1 - Mettre en place un Observatoire Photographique des Paysages propres aux paysages du Bien UNESCO**

Fiche action L - Promouvoir la connaissance et la valorisation des paysages nocturnes

- **Action 1 - Révéler et valoriser les paysages nocturnes**



Parc national de La Réunion

258 Rue de la République

97431 La Réunion

paysage@reunion-parcnational.fr

02 62 90 79 02

www.reunion-parcnational.fr